



COLLOQUE INTERNATIONAL DU 20^e ANNIVERSAIRE DE L'IAJP/CO

Thème :

« JUSTICE ET PAIX, NON-IMPUNITÉ ET MISÉRICORDE : CLE D'UNE NOUVELLE CITOYENNETÉ »

Date et lieu : Du 13 au 16 décembre 2017, Chant d'Oiseau – Cotonou / BENIN

1. Argumentaire

Considérant le cheminement de l'Institut des Artisans de Justice et de Paix / Le Chant d'Oiseau (IAJP/CO) depuis bientôt vingt (20) ans au service de la paix sociale au Bénin, l'on s'aperçoit que la paix est intrinsèquement liée à la justice, comme une des conditions de son crédible établissement. La vraie justice commence fondamentalement par l'attribution à chacun de ce qui lui est dû. C'est ce que traduit la célèbre formule « unicuique suum tribuere » (c'est-à-dire à chacun ce qui lui revient), attribuée à Ulpianus, célèbre juriste romain du III^{ème} siècle¹. Et la justice est même appelée à aller au-delà des rapports de droit, au point où l'on puisse aussi donner du sien à l'autre. Une telle justice s'épanouit alors dans la charité. Il est éclairant de repenser dans ce contexte à l'affirmation du Pape Emérite Benoît XVI dans la Lettre Encyclique *Caritas in Veritate* :

« La charité dépasse la justice, parce que aimer c'est donner, offrir du sien à l'autre ; mais elle n'existe jamais sans la justice qui amène à donner à l'autre ce qui est sien, c'est-à-dire ce qui lui revient en raison de son être et de son agir. (...) La charité dépasse la justice et la complète dans la logique du don et du pardon. La cité de l'homme n'est pas uniquement constituée par des rapports de droits et de devoirs, mais plus encore, et d'abord, par des relations de gratuité, de miséricorde et de communion. La charité manifeste toujours l'amour de Dieu, y compris dans les relations humaines. Elle donne une valeur théologique et salvifique à tout engagement pour la justice dans le monde. »²

Si une telle affirmation souligne l'importance de voir se suppléer au droit la charité, il faut savoir commencer honnêtement par des rapports clairs de droit et de devoir. C'est la condition d'une authentique justice. En cela, c'est justice que l'on assume ses responsabilités, sinon l'on ne fait que travailler à fragiliser les équilibres sociaux et finalement œuvrer à hypothéquer la paix : *ubi societas, ibi ius* (c'est-à-dire là où il y a la société, là se vit le droit). Aussi, justice et paix s'embrassent, comme l'exprime le Psalmiste (Cf. *Ps* 85, 11).

¹ Cf. BENOIT XVI, *Message pour le Carême 2010*.

² BENOIT XVI, Lettre Encyclique *Caritas in Veritate*, n°6 § 2 : AAS 101, (2009) 644.

Ainsi, unifier justice et paix, voilà la condition pour une paix tenable, cohérente et qui édifie aussi bien la personne humaine que la communauté toute entière. A ce travail, l'IAJP/CO s'attèle depuis sa création en décembre 1997. C'est l'heure d'un bilan partiel dans le cadre de ses noces de porcelaine. Ce bilan nous fait revisiter toute l'activité menée au service de la paix au Bénin. Qu'en pouvons-nous conclure ? La réflexion sur le premier binôme « Justice et Paix » nous donnera de l'évaluer.

Aussi, marchant avec l'Eglise et les hommes de bonne volonté et ayant contemplé durant toute l'année pastorale 2015-2016 la réalité de la miséricorde dont nous avons fait l'expérience, il convient d'en réévaluer le contenu et l'impact sur la réalité de notre vie, en lien équilibré avec la non-impunité. Car, comment ne pas prêter flanc à l'impunité lorsque l'on donne expression à la miséricorde ? Ou encore, la miséricorde est-elle synonyme d'impunité ? Ne parle-t-on pas en termes de châtement de Dieu ? Et pourtant, Dieu pardonne et humainement parlant, il n'y a pas de vie sans miséricorde, et nous en faisons l'expérience. C'est dans ce sens qu'en tant qu'homme vivant de justice et de paix, l'expérience de la miséricorde devrait nous marquer et nous autodéterminer tant dans les rapports sociaux que dans notre contribution au bien-devenir de notre nation.

Si l'année de la miséricorde nous a permis d'en juger de l'importance sinon de la nécessité pour notre vie, comment apprécions-nous la miséricorde en relation à la « non-impunité » que l'on devrait prôner à raison, dans la vie sociale ? Comment concilier alors d'une part « Justice et Paix » et d'autre part « non-impunité » et « Miséricorde » qui concentrent les points cardinaux d'un vivre-ensemble où l'actualisation des vertus motive l'agir citoyen ? Voilà entre autres le point que nous permettra de faire ce colloque international en relation à la réalité sociopolitique et culturelle au Bénin et au-delà de nos frontières. Il porte sur le thème « **JUSTICE ET PAIX, NON-IMPUNITÉ ET MISERICORDE : CLE D'UNE NOUVELLE CITOYENNETÉ** ». Il se déroulera au Chant d'Oiseau à Cotonou (Bénin), du 13 au 16 décembre 2017.

2. Objectif

L'objectif principal de ce colloque est de **travailler à la promotion d'un type de citoyen davantage conscient et actif pour contribuer au bien-être social de sa nation**. Accessoirement, l'idée de ce colloque est de commémorer de façon réflexive les vingt (20) ans d'existence de l'IAJP/CO. Dans ce cadre, il est aussi question de revisiter toute l'activité menée au service de la paix au Bénin. Mais, au-delà de cette commémoration, cette rencontre revêt un caractère intellectuel et social de grande importance. C'est un cheminement vital où l'intelligence, l'humanité et le cœur seront mobilisés pour nous donner de comprendre les termes en présence, qui ne sont pas de purs concepts, mais renvoient inexorablement et indéniablement à notre vécu de chaque jour, et engage notre qualité d'être citoyen.

De façon spécifique, ce colloque a les objectifs ci-après :

- Offrir un cadre d'échange aux participants sur une question qui, depuis plusieurs années, annihile les efforts des gouvernants et plombe l'espérance des populations en des lendemains meilleurs ;
- Etudier la problématique de l'impunité en lien avec les enjeux aux plans géostratégique et politique ;
- Amender et vulgariser progressivement des lignes directrices pour soutenir les actions citoyennes afin de contribuer plus activement au développement des nations.

3. Participants

Même si à l'origine ce colloque a une vocation nationale en termes de cadre concret et missionnaire de réflexion, il faut noter que la matière qui rassemblera les deux cent (200) participants n'est pas une réalité dont seul le Bénin a l'apanage. Ainsi, tout en prenant appui sur le vécu au Bénin, cette rencontre a une envergure internationale où des délégués de l'Allemagne, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de l'Italie, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo sont attendus.

Du reste, au nombre des participants, on note les profils et statuts ci-après :

- ~ Délégués de structures de « Justice et Paix » venant des pays hôtes ;
- ~ Institutions internationales partenaires : Missio, Misereor, Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM), Fondation Konrad Adenauer, *Redemptor Hominis*, etc. ;
- ~ Conférence Episcopale du Bénin ;
- ~ Délégués des Institutions de la République du Bénin ;
- ~ Universitaires : Chaire UNESCO, professeurs, juristes, économistes, socio-anthropologues, etc. ;
- ~ Personnes ressources : libres penseurs et sympathisants de l'IAJP/CO ;
- ~ Acteurs de la société civile béninoise
- ~ Grands séminaristes ;
- ~ Délégués des dix diocèses du Bénin

4. Thématiques

Le contenu thématique du présent colloque est articulé autour de trois axes. Sont prévus cinq communications et un panel international comme lieu de partage des expériences et d'enrichissement mutuel. Au terme des travaux, il est pensé la signature d'un document de synthèse sous forme d'exhortation à une nouvelle citoyenneté, gage du développement de nos nations.

4-1. Axe 1 : Justice et Paix au Bénin de 1997 à 2017 : Un chemin de grâce à l'école de la Doctrine Sociale de l'Eglise

Deux communications meubleront les échanges relatifs à ce premier axe.

❑ **Communication 1 : Les perspectives pour un futur de grâce au service du social au Bénin**

Ayant découvert les axes majeurs de la pastorale sociale à l'IAJP/CO, c'est le lieu d'envisager le futur pour un impact social de la foi toujours plus ressenti. Ainsi, dans ce sous-thème, il s'agira, partant de ce que l'expérience de justice et paix a été jusque-là au Bénin, de projeter, par-delà les lumières et les pénombres du chemin, les lieux sûrs où notre engagement est attendu, comme une manière de maintenir vive la flamme en éveilleurs d'espérance pour la société.

❑ **Communication 2 : Les axes majeurs de la pastorale sociale à l'IAJP/CO de 1997 à nos jours**

Rendre grâce pour le cheminement au service de la justice et de la paix au Bénin, c'est aussi entrer dans une démarche d'anamnèse qui fasse repérer les lieux de passage de la grâce sans oublier l'engagement humain. Car, « Dieu qui veut nous sauver, comme l'exprime Saint Augustin, ne nous sauvera pas malgré nous ». Notre effort est donc requis sinon apprécié, sur les chemins de la justice et de la paix. Restaurer la mémoire de ce cheminement depuis vingt (20) ans, tel sera notre œuvre en un premier temps ici, comme attitude de gratitude envers Dieu et les hommes par qui la grâce a été à l'œuvre. Cette œuvre, nous voulons la découvrir dans son évolution et involution dans le temps.

4-2. Axe 2 : Impunité et/ou Miséricorde au Bénin : Défi d'une distinction au service des nations

Faire œuvre concrète de Justice et de Paix nous pousse aussi à affronter un thème de grande utilité sociale pour nous, au regard des années du Renouveau démocratique qui n'ont pas encore porté suffisamment de fruits en proportion des promesses dont elles sont en soi chargées. Il sera alors d'une grande fécondité pour la vie sociale béninoise, à partir de l'expérience vécue jusque-là, d'examiner trois communications relatives aux questions d'impunité et de miséricorde.

❑ **Communication 3 : Miséricorde, justice et impunité : De la conceptualisation au déploiement cohérent en société**

On comprend que la miséricorde suscite et exige l'effort de tous. Saint Paul a une expression paradoxalement vraie dans ce sens : « Dieu a enfermé tous les hommes dans la désobéissance, pour faire à tous miséricorde » (*Rm* 11, 32). Du moins, tous les hommes ont besoin, dans la pratique, de miséricorde, car tous sont faillibles. De même que l'on apprend par essais et erreurs, de même, la miséricorde s'offre comme le gage d'un avenir possible. Car, elle ouvre l'espérance par-delà les erreurs et enseigne la juste considération de ses limites qu'il faut apprendre à assumer.

La conversion devient alors la perche ou la planche de salut pour une élévation graduelle vers la vertu. Cette conversion nécessite la bonne foi de tout citoyen à l'effort de réparation

afin que justice soit rendue dans la miséricorde. Ainsi, dans l'ordre social, l'impunité n'est pas établie en norme.

❑ **Communication 4 : De l'impunité à l'anomie, un glissement latent**

Nous tenterons d'aller aux fondements d'une telle problématique chez nous. Les conséquences d'une telle réalité, c'est d'entraîner progressivement vers l'anomie ; d'où l'analyse de la question de l'impunité sous ses aspects socio-anthropologiques, culturels, socioéconomiques et juridiques. Les notions d'éthique et de morale pourraient également aider à l'appréciation des enjeux de ce glissement latent.

❑ **Communication 5 : Contre l'impunité ou le pouvoir rédempteur de la sanction ?**

A cette école, l'on travaille à une vraie résurgence du vivre-ensemble à travers la vertu médicinale de la punition dans sa dimension rédemptrice pour la personne. Comme précise le Pape Jean-Paul II dans la Lettre Encyclique *Dives in Misericordia* :

« Dans aucun passage du message évangélique, le pardon, ni même la miséricorde qui en est la source, ne signifient indulgence envers le mal, envers le scandale, envers le tort causé ou les offenses. En chaque cas, la réparation du mal ou du scandale, le dédommagement du tort causé, la satisfaction de l'offense sont conditions du pardon. »³

La conversion s'ensuit comme une décision de marcher sur la voie droite de la multitude. C'est le mode de faire advenir une citoyenneté plus responsable et un vivre-ensemble plus cohérent.

4-3. Axe 3 : Vers des perspectives au service d'une nouvelle citoyenneté

Toute la réflexion entreprise trouve dans cet axe un levier pour l'agir dans nos différentes communautés.

❑ **Communication 6 (sous forme de panel) : A bâtons rompus sur les approches novatrices en faveur de la lutte contre l'impunité dans nos nations.**

Ce panel est le lieu d'échanges et de partage des expériences afin que chaque nation puisse, à partir d'une vision citoyenne nouvelle, venir progressivement à bout de l'impunité.

Cotonou, le 29 septembre 2016



Abbé Colbert GOUDJINOU
Directeur de l'I.A.J.P. / C.O.

³ JEAN-PAUL II, Lettre Encyclique *Dives in Misericordia*, n° 14 § 10.